

Région des montagnes Bleues inscrite au patrimoine mondial

ALARMÉ par le fait que le Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud (NGS) continue à poursuivre les démarches visant à faciliter la construction du barrage de Warragamba, situé dans la région des montagnes Bleues inscrite au patrimoine mondial, ce qui reviendrait à inonder plus de 1000 hectares du site des montagnes Bleues inscrit au patrimoine mondial et 3700 hectares du parc national qui l'entoure, jugé essentiel à l'intégrité du bien lors de la proposition d'inscription ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que le Gouvernement de la NGS a publiquement déclaré son intention de surélever de 14 m le mur du barrage de Warragamba, ce qui entraînera l'inondation régulière de 65 km de ruisseaux et de rivières, abritant des forêts d'eucalyptus et qui servent d'habitats à des espèces menacées ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que la proposition de surélever le mur du barrage de Warragamba comporte le risque d'inonder plus de 300 sites culturels autochtones ;

SACHANT que le Gouvernement australien a déclaré que « l'augmentation des niveaux d'eau à l'intérieur du barrage est susceptible d'avoir des impacts considérables et significatifs sur des espèces figurant sur la liste des espèces menacées et sur les communautés, ainsi que sur les valeurs que revêt la région des montagnes Bleues inscrite au patrimoine mondial pour le patrimoine national et mondial » ; et

PRÉOCCUPÉ par le fait que les impacts cumulatifs de l'extraction du charbon dans la région des montagnes Bleues inscrite au patrimoine mondial, notamment la pollution de l'eau et l'effondrement des falaises, ont un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. DEMANDE au Gouvernement de l'État de la Nouvelle-Galles du Sud d'abandonner tous les plans visant à surélever le mur du barrage de Warragamba.
2. APPELLE le Gouvernement australien à refuser d'approuver toutes les propositions de surélévation du mur du barrage de Warragamba et tout autre projet qui aurait un impact sur la valeur universelle exceptionnelle de la région des Montagnes Bleues inscrite au patrimoine mondial.
3. ENCOURAGE l'UICN, par l'intermédiaire du Programme du patrimoine mondial, à continuer à faire part de ses préoccupations concernant le projet de surélévation du mur du barrage de Warragamba, ainsi que toute autre menace (après les feux de brousse en NGS) qui pèse sur la région des Montagnes Bleue inscrite au patrimoine mondial, grâce à des mécanismes tels que l'Horizon du patrimoine mondial.